

# Rapport introductif au 34<sup>ème</sup> Congrès fédéral de la **FNVC-CGT**

Hervé DELATTRE

Chers camarades,

Tous d'abord laissez-moi vous dire tous le bonheur que j'ai de vous retrouver en présentiel comme on dit maintenant.

Notre Congrès qui devait avoir lieu l'année dernière a dû être reporté d'une année.

Dans l'histoire de notre fédération, née en 1936, jamais un congrès n'a été reporté. Ils se sont tous tenus, même pendant la deuxième guerre mondiale.

Mais l'arrivée de ce virus a bouleversé bien des choses.

En effet, la situation sanitaire liée au Covid-19 a profondément modifié nos habitudes de vie de tous les jours, perturbé notre vie au travail et aussi notre vie militante.

Voilà plus d'un an que la Covid-19 a envahi nos vies.

IL est souvent de tradition dans un congrès de commencer le rapport qui introduit les débats par l'international.

L'actualité internationale est riche mais j'ai choisi de me concentrer sur deux pays.

Depuis le 6 mai, l'État israélien a lancé une offensive militaire pour faire taire la colère à Jérusalem-Est et à Gaza, avec la volonté de réduire au silence la mobilisation des habitants de Jérusalem-Est.

Ces derniers manifestaient massivement, aux côtés de leurs soutiens israéliens, contre l'expulsion de plusieurs familles palestiniennes en vue de reloger des colons à leur place. La police, l'armée ont, violemment réprimé les manifestants jusque sur l'esplanade des Mosquées, faisant des dizaines de blessés.

Le gouvernement de Netanyahu est seul responsable de ce nouvel épisode meurtrier qui est la conséquence d'une politique de négation des droits fondamentaux du peuple palestinien.

Netanyahu peut aussi compter sur le soutien du gouvernement français. L'interdiction de la manifestation pro-palestinienne de samedi 15 mai à Paris en témoigne. Qualifier les manifestants « d'antisémites », comme l'a fait Darmanin, est une véritable insulte pour tous ceux et toutes celles qui se battent contre l'oppression des Palestiniens.

Une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens passe en premier lieu par la reconnaissance immédiate de l'Etat de Palestine, que le gouvernement français avait promis.

Il est désormais plus que temps de passer de la parole aux actes !

Si Netanyahu a enfin quitté le pouvoir à la suite de sa défaite aux élections, son successeur n'engage guère à l'optimisme.

Naftali Bennett, leader du parti Yamina, incarne la mouvance coloniale la plus active d'un sionisme religieux aux accents mystiques. Son élection semble bien éloigner toute perspective de paix avec les Palestiniens.

Au Chili se sont tenues mi-mai des élections locales, régionales et surtout constituantes.

Le résultat est sans appel : c'est une grosse claque pour la droite du président Piñera mais également un coup de massue pour les socialistes et les démocrates-chrétiens qui ont gouverné le pays depuis le « retour de la démocratie », c'est-à-dire le départ du dictateur Pinochet.

C'est l'expression d'un vote sanction qui a frappé autant les défenseurs de Pinochet que ceux qui ont géré son héritage ultra-libéral sans jamais le remettre en cause, ni hésité à donner de la matraque contre les lycéens, étudiants, syndicalistes, ouvriers en lutte et manifestants, dès lors que les modèles économique et politique instaurés par la dictature étaient remis en cause.

Cette victoire est le fruit des luttes amorcées par les étudiants, en grève spontanée contre l'augmentation brutale du prix du ticket de métro, rejoints par tout le peuple chilien en octobre et novembre 2019, où deux grèves générales ont bloqué le pays, des millions de manifestants ont envahi toutes les grandes villes, réclamant des réformes sociales et la démission du Président Piñera.

Notre Congrès apporte toute sa solidarité avec tous les peuples opprimés dont la Palestine.

En France, le gouvernement et Macron s'entêtent dans leur volonté de mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage alors qu'elle est inacceptable et injustifiable en pleine crise sanitaire.

Alors que les organisations syndicales dont la CGT et plusieurs associations ont saisi le Conseil d'État, pour faire suspendre puis annuler le décret du 30 mars baissant drastiquement les droits des salariés à leur assurance chômage, l'audience devant le juge des référés a montré un gouvernement incapable de justifier sa réforme, tant sur la forme que sur le fond. La volonté affichée de faire des économies sur le dos des privés d'emplois est apparue au grand jour.

La décision du Conseil d'Etat est arrivé hier, mardi 22 juin.

La réforme de l'assurance chômage que le gouvernement voulait mettre en place pour le premier juillet est suspendu en attendant un jugement au fond pour annulation.

La situation est de plus en plus difficile pour les travailleuses et les travailleurs, pour les privés d'emploi, pour les précaires, pour les jeunes et pour les retraités.

La baisse des salaires, des pensions, des allocations, l'augmentation des prix, réduisent les moyens de se loger, de se nourrir, de se soigner, de pouvoir vivre dignement.

Ce gouvernement qui a dépensé un « pognon de dingue » pour les plus riches et les grands entreprises n'hésite pas à qualifier les retraités de privilégiés de la pandémie.

Les retraités dont les pensions ont pourtant perdu 0,4% par an entre 2013 et 2018,

Une pandémie amène toujours la mort avec elle, et les chiffres à jours au vendredi 18 juin 2021, sont impressionnants.

En France, le dernier bilan fourni par les autorités sanitaires concernant la pandémie de covid-19 fait état d'au moins 5,7 millions de cas de contaminations. On recense à la date du vendredi 18 juin 110 702 morts du Covid dont 26 456 en EHPAD et 84 246 décès en milieu hospitalier.

Et maintenant le virus est dans nos vie, depuis plus d'un ans.

Un an déjà que nous apprenons à « vivre avec » mesurant, chaque jour un peu plus, les conséquences des choix économiques et sociaux qui nous ont justement conduit à cette situation.

« Vivre avec » ce n'est pas se laisser infantiliser par un gouvernement qui refuse de reconnaître ses erreurs pour poursuivre sa politique libérale.

« Vivre avec » ce n'est pas renoncer à nos libertés, sacrifier nos conditions de travail, nous résigner à nous serrer la ceinture et abandonner toutes perspectives de changement.

« Vivre avec » au contraire, c'est trouver les moyens de prendre la parole plus fort encore, multiplier les actes pour donner confiance.

« Vivre avec » c'est réinvestir le quotidien, pour que chaque salarié ait droit à la défense de son emploi et de ses droits, ait la possibilité, sans contrainte, d'aménager son temps de travail, d'être mieux protégé du virus...

« Vivre avec » c'est refuser les fausses solutions : celle de l'austérité au service du profit, celle de l'argent public offert aux entreprises sans contrepartie. C'est au contraire trouver les ressorts pour tourner la page et impulser des initiatives pour que chaque travailleur devienne acteur du changement dès aujourd'hui et pour demain.

Ces quatre dernières années ont été particulièrement difficiles tant nous avons été mis à rude épreuve par le gouvernement macron.

Après les lois REBSAMMEN et EL KHOMERI, MACRON a continué dès 2017 à réduire durablement et considérablement les moyens d'actions des organisations syndicales avec la mise en place, entre autres, des CSE.

2019 : Macron a lancé en marche forcée les réformes retraite et assurance chômage.

2020 : le COVID 19 a rebattu les cartes en neutralisant les travailleurs, leurs syndicats, et en même temps a permis aux grands groupes et au gouvernement d'avoir les coudées franches pour imposer une politique néolibérale encore plus destructrice.

Dans le même temps, les actionnaires ont vu leur dividende augmenter exponentiellement.

Au lieu de proposer une trajectoire de sortie de crise de long terme, associant planification et conditionnalité de la dépense publique, le gouvernement s'entête dans une voie désormais bien connue puisqu'elle est son unique réponse, quel que soit le problème : baisser les impôts ou les cotisations sociales.

Pire encore, tout en reculant devant les discussions autour du partage de la valeur, et donc de l'augmentation des salaires, le gouvernement n'hésite pas, dans la mise en œuvre du plan de relance, à proposer des baisses de salaire.

Comment ? En envisageant d'élargir encore les exonérations de cotisations sociales qui existent pour différents dispositifs tels que le congé de mobilité ou le congé de reclassement.

Le gouvernement fait le choix, une fois de plus, de saborder le financement de notre système solidaire de Sécurité sociale.

Voilà qui permet au gouvernement d'en finir avec les conquies de 45 comme le souhaite depuis de longue date le Medef.

La CGT propose des investissements massifs dans les services publics ainsi qu'une véritable politique de l'emploi public et privé, qui seront autant de cotisations sociales entrant dans le cercle vertueux de la Sécurité sociale et de la redistribution.

Le virus de la Covid 19, ne doit pas servir de prétexte à ce gouvernement pour détruire la Sécurité sociale. Pourtant il ne s'en prive pas.

2021, c'est aussi la date anniversaire des 70 ans de la mort du ministre des travailleurs, « Ambroise Croizat », un des pères fondateurs de la Sécurité Sociale.

Continuons à lui rendre hommage en défendant notre Sécurité Sociale, en défendant les intérêts de la classe des travailleurs et de tous ceux qui vivent de leur travail.

Car le travail, ou plus exactement les conquits sociaux des travailleurs sont à chaque instant attaqué par le camp d'en face.

Souvenez-vous, Macron avait lancé sa lutte de classes dès son premier acte de président avec les ordonnances de septembre 2017 qui ont continué la casse du Code du travail, restreint les droits des salariés et réduit leurs possibilités à se défendre.

Il a continué en substituant aux négociations de fausses concertations, repris aux organisations syndicales la gestion de l'assurance chômage.

La casse du droit du travail continue sous Covid par des mesures imposées sans recours. L'état d'urgence sanitaire a libéré le patronat de toute règle et toute retenue, il a autorisé la remise en cause des droits à congé, la dérégulation des horaires, l'organisation du travail, les licenciements simplifiés et facilités.

Il a remis au goût du jour l'accord de performance collective (APC) issu des ordonnances de septembre 2017. Cette procédure instituée comme mode de « négociation » la violence du chantage, les diminutions de salaire et les licenciements secs. Les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), la rupture conventionnelle collective (RCC) enferment les salariés dans des procédures qu'ils subissent sans pouvoir s'en défendre, ce qui est une autre forme de violence.

Rappelez-vous encore qu'en prévision des conflits de classe qu'il a lui-même exacerbés, Macron avait décrété l'interdiction de manifester. Le Conseil d'État, saisi par nos organisations, l'a annulée. Macron a aussitôt publié un second décret pour tenter de supprimer ce droit constitutionnel des citoyens à manifester et contester librement. Les mesures de contrôle et de surveillance instaurées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sont encore actives. Alors même que l'absence de masques inquiétait les salariés, le ministère de l'intérieur passait commandes pour reconstituer les stocks de grenades et gaz lacrymogènes.

Plus que jamais le capital affiche sa rapacité et ses profits, son intérêt pour les seuls dividendes. L'argent public est généreusement et complaisamment distribué aux amis de Macron sans aucun débat démocratique. Le plan de relance européen est une exploitation politique de la crise. Dès son annonce par Merkel et Macron, des milliards ont été distribués à de grands groupes qui se déclarent « en difficulté », chacun venant solliciter sa part. Ces distributions se traduisent systématiquement par des plans massifs de suppressions d'emplois, jamais par de l'investissement.

Dans la recherche de rentabilité du capital, la distribution d'argent se fait en contrepartie de licenciements.

Macron a bien utilisé l'épidémie pour accélérer la destruction de nos conquits sociaux. Nous sommes en guerre a-t-il déclaré à propos du Covid, mais je pense que sa déclaration de guerre visait la classe des travailleurs, classe majoritaire.

Dans les entreprises, malgré les restrictions sanitaires, des luttes offensives ont lieu pour s'opposer au gel des salaires, voire obtenir des augmentations, pour maintenir ou acquérir de nouveaux droits pour les salariés, et enfin pour préserver les conditions de travail et sauvegarder l'emploi.

Actifs, privés d'emploi, jeunes et retraités, privé et public, se sont retrouvés dans les manifs tous animés par un esprit de justice sociale, de défense du service public, de la protection sociale et pour s'opposer aux reculs sociaux, refusant d'être muselés.

Être davantage sur tous les fronts de résistances et de ripostes, la CGT entend demeurer proche de ses syndicats et des salariés : présente et active dans les entreprises ; exigeante dans son analyse et sa rigueur revendicative ; confiante dans la force que représente l'action collective des syndiqués et des salariés ; capable également de se réinventer pour affronter les défis qui se présentent. C'est par la qualité de notre vie syndicale que nous entendons nous donner les moyens de nos ambitions.

Le renforcement de nos forces organisées, comme de notre implantation dans les entreprises où nous ne sommes pas représentés sont devenus des enjeux vitaux pour notre syndicalisme. La qualité de l'accueil des nouveaux syndiqués, leur information et leur formation syndicale sont aussi des leviers devenus centraux dans notre activité quotidienne.

Cette qualité de vie syndicale permettra de battre en brèche les diverses attaques sur les libertés syndicales et la criminalisation de leurs actions que les militants subissent quotidiennement. Reconquérir notre première place passe par l'activation de tous ces axes de travail.

### **La commission exécutive sortante a œuvré dans ce sens.**

La création de notre site internet, la possibilité d'adhérer en ligne dans les syndicats en sont des exemples concrets qui vont permettre la création de nouveaux syndicats CGT dans les entreprises. C'est le but recherché par la résolution n°1 de notre document d'orientation. La création d'un « Pôle entreprises fédéral » afin de donner un espace de travail dans la future CEF pour le développement et la création de syndicats d'entreprises.

Mais cette résolution n°1 pointe aussi la création d'un syndicat national de VRP Immobilier et l'idée de constituer un collectif fédéral en charge des nouvelles formes de travail.

En effet, ces deux points sont importants.

Concernant la création du syndicat national de VRP Immobiliers, je ne vais pas développer ici le sujet, car le débat sur ce point est prévu demain.

Trois avocats qui ont travaillé depuis plusieurs années avec la fédération, seront présents demain pour vous présenter les travaux dirigés par la fédération pour défendre le statut de VRP dans la branche de l'immobilier.

Mais je souhaite ici, vous alerter sur la vigilance et la responsabilité que ce Congrès doit porter à la défense de notre statut professionnel.

**Le statut de VRP est d'ordre public.** Le caractère d'ordre public de l'application du statut résulte de l'article L 7 311-1 à L 7 313-8 du nouveau Code du travail.

La qualité du contrat et l'attribution ou le refus de la qualité de VRP ne dépendent pas de la volonté des parties mais essentiellement des modalités effectives de l'exercice de la profession de représentant.

C'est ce que dit la jurisprudence.

En clair, si les conditions posées par l'articles L. 7 311-3 du Code du Travail sont réunis, la qualité de VRP s'impose aussi bien à l'employeur qu'aux salariés.

Force est de constater que malgré un statut qui est d'ordre public, le statut de VRP est en danger et régulièrement attaqué par les organisations syndicales patronales et, malheureusement, aussi par des organisations syndicales de salariés et même par des organisations de la CGT.

C'est le cas des VRP Immobilier dont les partenaires sociaux de l'immobilier ont décidé, en 2006, d'exclure de leurs conventions collectives l'application de l'ANI des VRP.

C'est le cas de certains accords d'entreprises qui ont pour but de retirer l'application du statut de VRP et l'application de son ANI dans l'entreprise.

Sur la question des VRP Immobilier, les choses ne peuvent plus être contestées pour des raisons de prescription notamment. Néanmoins, il reste possible de contester l'exclusion de l'ANI sur le plan individuel et sur la base du principe de faveur. C'est le but du syndicat national de VRP Immobilier qui pourra être partie intervenante et dont le préambule des statuts précise que les VRP Immobilier se réunissent en syndicat afin de réclamer les mêmes droits que les autres VRP et notamment l'application de leur statut professionnel ainsi que l'application de l'ANI de 1975.

Pour les accords d'entreprise qui sortent le statut de VRP de l'entreprise, les choses sont plus claires car les dispositions juridiques d'ordre public ne peuvent pas être écartées par un contrat ou une convention. Les clauses du contrat ou de la convention contraires à ces règles d'ordre public sont nulles et donc inapplicables.

Un accord d'entreprise de ce type a pourtant été signé par la CGT dans l'entreprise Berner. Notre fédération est attachée à la défense de statut de VRP, et nos syndicats CGT d'établissement doivent être sur le qui-vive sur ce sujet.

Comme nous l'avons dit lors de notre dernier Congrès fédéral, nos syndicats ne doivent pas hésiter à déposer plainte auprès des conseils de prud'hommes pour demander l'application du statut VRP quand celui-ci doit s'appliquer, et la fédération se portera systématiquement partie intervenante pour atteinte à la profession.

Je vous propose donc pour mot d'ordre de notre Congrès, la priorité à la défense de notre statut professionnel.

**Pas touche à notre statut de VRP**, voilà le mot d'ordre de notre Congrès et la feuille de route pour conduire nos débats dans ce congrès.

J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais je me suis promis de ne pas faire un long discours pour laisser toute la place au débat.

J'aurais voulu vous parler des retraités qui sont la cible préférée des gouvernements pour qui l'austérité est la seule réponse possible.

Pour le gouvernement, les retraités sont une charge, leur nombre croissant justifierait la réduction de leurs droits. Le document d'orientation prévoit plusieurs collectifs de travail, il ne faudra pas oublier celui qui concerne l'UFR, notre Union Fédérale des Retraités. D'autant que le gouvernement parle de remettre en route sont projet de réforme des retraites pendant cet été.

La crise sanitaire liée à la COVID a permis d'accélérer la mise en place d'une nouvelle modalité d'organisation du travail : le télétravail.

Cette modalité mise en place depuis plusieurs années dans certaines entreprises avait déjà permis de constater que celui qui tirait le plus avantage de ce mode d'organisation était l'employeur.

Si cela a pu servir à protéger les salariés et leur emploi durant la crise sanitaire, la CGT reste vigilante sur le télétravail qui prive le salarié de tous liens sociaux et relationnels, rend perméable la séparation entre vie privée et vie professionnelle.

D'ailleurs dans notre profession, le télétravail pose beaucoup de questions car il est souvent contraire à la définition que fait la loi du représentant de commerce.

C'est au regard de l'absence de toute mesure contraignante que la CGT a ainsi refusé de signer le nouvel ANI sur le télétravail, le qualifiant de « guide des bonnes pratiques » et refusant que cet accord ne devienne une référence pour le télétravail dans le futur.

Le patronat a tout intérêt à utiliser la distanciation sociale dans les rapports au travail en favorisant le télé travail.

L'irruption de l'intelligence Artificielle dans les années à venir pourrait préparer la mort du travail vivant, base même de notre profession et de la négociation commerciale.

Toutes les catégories des professionnels de la vente vont être confrontées, sous des formes diverses et à des rythmes différents, à de profondes transformations dans le contenu et le vécu de leur travail.

Le Congrès doit considérer qu'un collectif de travail devra porter ce dossier dans la prochaine mandature. La future direction fédérale devra travailler à porter dans les ministères concernés nos exigences et revendications. En encourageant et s'appuyant sur une FORTE MOBILISATION de nos militants, des syndicats d'Entreprises et départementaux.

Nous l'avons fait sur la question de l'application du chômage partiel pour les VRP multicarte. En effet, le succès obtenu au printemps 2020 face au gouvernement, que nous avons contraint à réintroduire par décret les VRP multicarte dans le champ d'application du chômage partiel, démontre si besoin était la place irremplaçable et le rôle de la fédération.

Mais comme je souhaite ne pas être trop long, je vous invite à vous inscrire dans le débat pour aborder les thèmes que vous rencontrés dans votre quotidien de syndicaliste et de commercial, car je ne peux pas tous couvrir dans un rapport d'ouverture. Par exemple, je pense que nous avons besoin de discuter de sécurité routière et de la défense de notre permis de conduire.

Face à la politique constante de répression routière, le Congrès doit rappeler que le permis de conduire est un droit au travail et que le donneur d'ordre qui impose à son salarié des conditions de travail stressantes et dangereuses sur la route doit faire face à ses responsabilités devant la justice.

Le Congrès pourrait se prononcer pour le droit de retrait lorsque le professionnel de la vente est ainsi mis en danger.

Concernant le permis de conduire, la CEF a travaillé afin de remettre en place le contrat Macif du professionnelle du volant. Il sera actif le 1 janvier 2021.

Sur tous ces points, je pense que le débat est nécessaire.

Sur cette question du droit de retrait et du droit d'alerte, la fédération à sortie l'année dernière une fiche spécifique pour aider les syndicats d'entreprises et nos adhérents à exercer leurs droits de retraits. Cette fiche parle du droit de retrait lié au Covid 19. Elle a été communiquée par le biais du courrier fédéral qui est envoyé par mail tous les jours à nos adhérents.

Le document est également disponible sur site internet de la fédération [ww.cgt-vrp.fr](http://ww.cgt-vrp.fr)  
Ce site est un outil de travail pour nos adhérents, vous pouvez y retrouver toutes les fiches spécifiques que publie la fédération dans l'espace de téléchargement et dans le répertoire juridique.

Vous y trouverez également tous les comptes rendu des réunions des instances de la fédération. Une présentation du site internet est prévu pendant le congrès.

Avant de conclure, je voulais vous parler de l'INPR institut nationale de prévoyance des représentant et du décret prévu sur la réforme du statut cadre.

La convention collective nationale de retraite et prévoyance des cadres impose aux entreprises employant des cadres ou des assimilés cadres de verser une cotisation obligatoire égale à 1,50% de la tranche de rémunération inférieure au plafond fixé pour les cotisations de Sécurité sociale. Un projet de décret a été déposé par le gouvernement, ce projet pourrait faire perdre les 1,50 de cotisation cadre aux VRP qui sont pourtant assimilés cadres.

Le Conseil d'État ne s'est pas encore prononcé sur le projet de décret. Une réunion en intersyndicale de la profession a eu lieu avec FO, la CFDT, la CFTC, la CSN-CGC, et la CGT.

Nous avons décidé de travailler ensemble pour regarder les possibilités de recours et d'actions.

Le Bureau Fédéral du 18 juin a décidé d'analyser le projet de décret avec les avocats de la CGT et le collectif DLAJ fédéral. Il a décidé également de rencontrer l'UGICT CGT et le collectif confédéral « Sécurité sociale » animé par Catherine Perret du Bureau Confédéral.

Je voulais vous en informer et souhaite que le Congrès acte le bon suivi de ce dossier par la prochaine équipe dirigeante de la fédération.

Je vous souhaite à tous un magnifique Congrès.

Nous allons pouvoir travailler pendant deux jours dans un cadre magnifique. C'est la première fois que le congrès de la fédération se teins sur la côte d'azur, nous avons fait tous les efforts pour vous accueillir dans un cadre de beauté car avec le combat quotidien que vous menaient tous les jours pour défendre les valeurs de la CGT dans vos entreprises et dans vos vies, VOUS LE MERITEZ – OUI VOUS LE MERITEZ BIEN CE CADRE DE TRAVAIL EXCEPTIONNEL.

C'est pour cela que je me permet de dédier ce congrès à la mémoire de notre camarade Robert Blanchet, qui doit être bien fier là-haut s'il nous regarde.

Robert pour ceux qui ne le l'on pas connu étais le secrétaire général de la fédération de 1961 à 1981.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous souhaite de bons débats.